POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.100.2011.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES PAR ROUTE (CMR) CONCERNANT LA LETTRE DE VOITURE ÉLECTRONIQUE

GENÈVE, 20 FÉVRIER 2008

ENTRÉE EN VIGUEUR : LE 5 JUIN 2011, CONFORMÉMENT AU PREMIER PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 8 DU PROTOCOLE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 7 mars 2011, les conditions pour l'entrée en vigueur du Protocole se sont trouvées remplies. En conséquence, le Protocole entrera en vigueur le 5 juin 2011, conformément au premier paragraphe de son article 8 qui stipule :

"1. Le présent Protocole entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour après que cinq des États mentionnés au paragraphe 3 de l'article 7 du présent Protocole auront déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion."

Des informations concernant le statut le plus récent du Protocole sont disponibles sur le site Web de la Section des traités à l'adresse suivante :

http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11-b&chapter=11&lang=fr&clang=_fr

Le 8 mars 2011

Attention: Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse http://treaties.un.org, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse http://treaties.un.org.